

**PROFIL DE POSTE**  
**EDUCATEUR SPECIALISE**  
**UNITE CHOPIN/CAAJA – PSYCHIATRIE A**

Libellé de la fiche métier de rattachement :

([www.métiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr](http://www.métiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr))

Code métier:

SITE : Gabriel MONTPIED – Centre de Psychiatrie A

POLE / SERVICE : PSYCHIATRIE A / CHOPIN-CAAJA

**IDENTIFICATION DU POSTE**

N° de poste de travail (renseigné par la DRH):

Grade : Educateur spécialisé

Quotité de travail : 40% (20 % CHOPIN/ 20 % CAAJA)

Service : CHOPIN/CAAJA

Praticien responsable du pôle : Pr FENEON

Praticiens responsables du service : DR MITELMAN /Dr ZANFORLIN

Directeur des soins : Mr PARRAIN

Cadre supérieur de santé : MR PLANCHON GOURLOT

Cadre de santé : Mme NOEL

**PRESENTATION DU SERVICE**

Le service CHOPIN est une unité d'hospitalisation complète qui accueille des jeunes adultes (7 patients) entre 16 et 30 ans dans un contexte de souffrance psychique aiguë les menant à un primo contact avec la psychiatrie (crise suicidaire sans passage à l'acte, patients ayant réalisés des passages à l'acte suicidaire, conduites à risque, émergence de symptômes psychiatriques impactant le fonctionnement ...) L'unité correspond à un lieu contenant thérapeutique exempt des zones conflictuelles qui ont participé à l'éclosion de la crise. Elle propose un accompagnement pluridisciplinaire avec un espace d'évaluation et de soin permettant l'expression et l'élaboration de la souffrance psychique de l'adulte jeune, qui correspond à une dynamique psychique particulière en lien avec la transition de l'adolescence à l'âge adulte, et correspondant également à la possibilité d'émergence de troubles psychiatriques.

L'unité CAAJA (Centre d'Accueil Ambulatoire du Jeune Adulte) est un service d'accueil de jour pour des patients âgés de 18 à 28 ans. Ouvert du lundi au vendredi, de 09h à 16h30, il permet à 20 patients par semaine, de pouvoir bénéficier d'entretiens, d'ateliers et d'aides en lien avec la souffrance psychique ressentie.

## FONCTIONS ET ACTIVITES

Fonction conforme aux textes régissant la profession d'éducateur spécialisé.

L'éducateur spécialisé :

- Collabore avec les médecins, l'équipe paramédicale, les différents intervenants (assistante sociale, psychologue) pour établir le projet de soins thérapeutiques, assurer sa mise en œuvre, son suivi, son réajustement et préparer la sortie du patient
- Participe au recueil d'informations nécessaires à l'évaluation de la personne soignée
- Assure un travail relationnel individualisé et collectif avec les patients et les familles dans le cadre de son champ de compétence
- Participe à la réalisation des activités thérapeutiques dans le cadre de son champ de compétence
- Assure l'accompagnement du jeune adulte dans ses démarches administratives
- Aide les patients, selon leurs besoins, à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion
- Etre en mesure d'établir un diagnostic socio-éducatif
- Favorise les actions de prévention (socio-éducative)
- Elabore et rédige des comptes rendus de situations
- Participe aux synthèses avec les familles et le médecin
- Participe aux réunions d'équipe et au travail d'analyse clinique
- S'engage dans l'encadrement et le tutorat des stagiaires
- Participe à l'organisation des repas

## CAPACITES REQUISES

L'éducateur doit être capable de :

- Connaître la politique en matière de santé mentale
- Avoir un sens de l'écoute et de la communication, tant avec l'équipe qu'avec les patients
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Se positionner auprès du patient en tant qu'adulte de référence
- Réaliser des transmissions orales et écrites dans le dossier de soin en mobilisant ses capacités d'analyse et de synthèse
- Etre tolérant envers les particularités de la personnalité du patient
- Gérer les situations de crise et prendre du recul sur les situations complexes
- Entretenir une réflexion éthique sur ses pratiques et faire évoluer ses pratiques professionnelles
- Etre créatif

## EXIGENCES ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

- Avoir des connaissances et des compétences en santé mentale ou s'engager à les acquérir
- S'inscrire dans des formations obligatoires et actualiser ses connaissances en santé mentale
- Avoir le permis de conduire
- Horaires : De journée
- Pas de week end travaillés
- En cas de nécessité, mobilité sur le pôle psychiatrie (psychiatrie A, psychiatrie B, pédopsychiatrie)
- Obligation de s'organiser avec l'équipe pour les congés et de poser les congés en priorité sur les périodes de fermeture